

Compte-rendu informel 37e session (du 3 au 7 octobre 2022)

(Stéphanie Le Vaillant)

I. Intervention d'Olivier Becht, Ministre délégué au Commerce Extérieur et aux Français de l'Étranger en plénière

Le Ministre ouvre la session en remerciant les conseillers pour leur engagement sans faille auprès de nos concitoyens ; il rappelle la mission essentielle de l' élu local, fonction qu'il a lui-même exercée, sa dimension humaine. Il souligne également leur mobilisation lors des dernières élections. Il souhaite aussi systématiser un échange avec les élus lors de ses déplacements.

Il salue ensuite le travail de l'Administration des Français de l'étranger (FdE), cheville ouvrière du service public, en particulier leur implication lors des élections (10,000 agents déployés sur 200 pays) et dans les campagnes de vaccination (87,000 doses de vaccins dans les pays où les vaccins officiels n'étaient pas reconnus par l'Agence européenne).

S'agissant des mesures en cours et à venir, il revient sur :

- Le renouvellement des titres d'identité et
 - i) la facilitation de la prise de rdv avec la notification automatique par le consulat de l'utilisateur lorsqu'un rdv se libère depuis quelques semaines
 - ii) la mise en place du dispositif « France Consulaire » qui décharge le consulat des questions courantes. 13 pays d'Europe sont en phase d'expérimentation (délai de réponse moyen sous 38 minutes, 96% des usagers satisfaits). Le dispositif devrait être complètement déployé en Europe sur 2023 <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/article/france-consulaire-un-nouveau-service-d-information-pour-vos-demarches>
 - iii) la procédure de dématérialisation du renouvellement des passeports : expérimentation sur les pays pilotes (Canada / Portugal) retardée à 2023. Le but est d'éviter tout déplacement au consulat.
- Le vote par internet qui affiche un record avec 274,000 votants ; 8,9/10 de valorisation par les utilisateurs.
- Le registre d'État Civil électronique : depuis 2021, les FdE peuvent recevoir, sous 3 à 5 jours, les actes détenus par le service central ; taux de satisfaction à 93%.
- Le Projet de Loi de Finances qui voit une hausse des moyens :
 - i) Sur le volet des affaires sociales (c.15M€ à 16M€)
 - ii) Sur les bourses (de 95M€ à 105M€) qui couvrent également l'aide au financement des auxiliaires de vie / accompagnants d'enfants handicapés.
 - iii) Du budget du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères : +100 ETP qui seront partiellement assignés au réseau consulaire
 - iv) Du budget sécurité (centres de crise mieux dotés, fiches conseil aux voyageurs enrichies). Le Ministre incite à s'inscrire sur Ariane lors de nos déplacements à

l'étranger, ce qui facilite grandement l'intervention de l'administration en cas d'urgence (ex : rapatriement)

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

- v) De l'AEFE : « trésor national » avec 566 établissements et 380,000 élèves à travers le monde, il est le premier réseau scolaire à l'étranger rattaché à un État. Le ministère restera attentif aux impacts de l'inflation.

II. Travaux de la commission « Enseignement, affaires culturelles, francophonie et audiovisuel extérieur »

a) Audition du directeur de l'AEFE Olivier Brochet, accompagné de Raphaëlle Dutertre, conseillère aux relations institutionnelles (02/10/2022)

- **« Une rentrée apaisée »** : Tous les cours ont repris en présentiel hormis à Port-au-Prince et au Burkina Faso, où la cellule de crise du Quay d'Orsay suit de près la situation. L'AEFE soutient les établissements russes et ukrainiens qui restent ouverts malgré une forte baisse des effectifs.
- **« Un réseau en croissance »** : 566 établissements en septembre 22, 17 de plus qu'en juin dernier (suite aux homologations). Le réseau compte 388,000 élèves, soit +3% comparé à septembre 2021. L'attractivité du réseau reste bonne en cette phase de sortie de crise. Les effectifs d'avant COVID sont plus ou moins récupérés et cette croissance concerne tous les types d'établissements EGD, conventionnés, partenaires et toutes les géographies, surtout sur les territoires anglophones et en Asie.

L'objectif de doublement des effectifs fixé par le Président de la République se poursuit. 70 projets d'ouverture d'école sont suivis par le Service d'homologation de l'AEFE (la SDAR). 25M€ ont été alloués dans le PLF pour financer les coûts d'homologation et de formation (via les Instituts Régionaux de Formation et les services de l'Éducation Nationale).

- **Un nouveau point d'attractivité avec les sections internationales** : on n'en décompte pas moins de 280 sur le réseau, soit 2/3 des sections existantes dans l'Éducation Nationale. C'est un axe majeur de différenciation avec la concurrence qui travaille sur le bilinguisme et non le plurilinguisme.
- **Les finances, le nerf de la guerre** : Faciliter l'homologation, l'accès à l'immobilier (emprunts peuvent être garantis par l'État).
 - o Le parc immobilier de l'AEFE est valorisé à env. 800m€ (pour 73 EGD). O.Brochet estime les besoins d'investissements à 500m€ à horizon 5 ans. O.Becht va se pencher sur la possibilité de s'endetter (impossible à ce jour). Notre commission va aussi auditionner un fonctionnaire du ministère en charge des investissements
 - o Augmentation des frais de scolarité = vrai sujet. Discussion difficile en perspectives. Le PLF 2023 prévoit groupe mentionne la nécessité d'améliorer

b) Audition de Laurent Sisti et de Marie-Pierre Lepaon, du service d'aide à la scolarité de l'AEFE

Bourses scolaires

- En préambule, M.Sisti présente le bilan de l'année scolaire 2021/22, pour les établissements de l'hémisphère nord (« Rythme nord », majorité des établissements) et ceux du l'hémisphère sud (« Rythme sud », année scolaire décalée »).

Rythme nord (i.e. établissements de l'hémisphère nord)

- Demandes instruites : 16 770 familles et 27 273 élèves contre 17 112 familles et 27 907 élèves l'année précédente (- 2,27 %).
- 353 demandes de recours gracieux pour 604 boursiers et 365 demandes hors CCB pour 616 boursiers. Soit un total de 718 demandes pour 1 220 boursiers.
- 23 200 boursiers contre 23 187 l'année précédente (+ 0,06 %).
- Montant des bourses accordées : 106 283 007€ (avant bilan de fin d'année) contre 97 832 707€ l'année précédente (+ 8,64%).
- Coût moyen par boursier : 4 581€ contre 4 219 € l'année précédente (+ 8,58 %).
- Moyenne des frais de scolarité stricto sensu : 6 099 € contre 6 070 € l'année précédente (+ 0,48 %).

Rythme sud (i.e. établissements de l'hémisphère sud)

- Demandes instruites : 1 161 familles et 1 804 élèves contre 1 203 familles et 1 865 enfants l'année précédente (- 3,27 %).
- 1 664 boursiers contre 1 689 l'année précédente (- 1,48 %).
- Montant des bourses accordées : 8 520 841€ contre 9 482 449 € l'année précédente (- 10,14%).
- Moyenne des frais de scolarité stricto sensu : 4 697 € contre 5 175 € l'année précédente (- 9,24 %)
- Coût moyen par boursier : 5 507 € contre 5 605 € l'année précédente (- 1,75%).

On retiendra qu'il y a :

- Une hausse de l'enveloppe accordée : 115 M€ d'aide accordée vs 106M€ en N-1 (+ 8,14 %)
- Une baisse du nombre de demandeurs : c. 29.100 demandeurs vs c. 29.800 en N-1 (chiffre en baisse) ; pas d'explication à ce jour
- Un nombre de boursiers stable : c. 24.900 ; à noter qu'env. **20% des élèves de nationalité française sont boursiers**

Il découle des chiffres antérieurs :

- **Un taux d'approbation des dossiers d'env. 85%**
- Une augmentation des quotités accordées qui peut être la conséquence de l'augmentation des droits d'écolage (changement de l'assiette) et/ou de la hausse des quotités accordées en % (dégradation de la situation des familles)
- La commission aborde ensuite l'année en cours 2022/23. L'enveloppe globale est fixée à 104m€, en baisse par rapport à N-1. Certains membres relèvent le problème posé par les changements de tarifs par les établissements depuis le CCB1. M.Sisti confirme que, ces derniers mois, certains établissements ont revu à la hausse leurs

grilles tarifaires pour l'année scolaire 2022-2023 après le délai de rigueur et que, par conséquent, les quotités boursières accordées aux familles seront calculées sur la base des anciennes grilles tarifaires. En l'état actuel des choses, les familles boursières devront donc assumer intégralement ces augmentations. La commission considère que ce n'est pas acceptable.

Bourses AESH - Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

- Ces enfants peuvent bénéficier d'une aide humaine sur les temps scolaires, à hauteur de 30h par semaine, 36 semaines par an. Pour ce faire, les familles doivent faire valider l'existence du handicap auprès de la MDPH en France (« Maison Départementale pour les Personnes Handicapées »). Une fois le handicap validé, la MDPH émet une attestation, valable 3 ans, qui ouvre le droit à l'aide ; l'AEFE peut dès lors procéder au remboursement des frais de l'AESH (« Accompagnant d'élèves en situation de handicap ») engagés par les familles. En principe, l'AEFE respecte les taux horaires présentés par les familles sauf coûts anormalement élevés.
- Dans les faits, cette procédure de validation est longue et les familles n'attendent pas l'attestation pour recruter l'AESH. Elles assument sa rémunération, parfois des mois durant.
- Ces aides sont ouvertes aux familles boursières et non boursières.
- Sur notre demande, M.Sisti confirme qu'une « fiche procédure » sera envoyée aux élus.
- **L'aide AESH en chiffres** : enveloppe distincte de 1,3 M€ en 2022, 242 AESH ont été traités par l'Agence, soit env. 5.000€ par enfant.
- https://bit.ly/démarche_aesh

Refonte du logiciel SCOLA

Les services des affaires sociales utilisent un logiciel de bourses ancien, aux fonctionnalités limitées (ex : pas de dépôt de dossier en ligne possible, pas de publipostage / de lien entre SCOLA et Outlook).

L'AEFE a engagé une refonte du logiciel début septembre avec le prestataire Open. Une phase de test est prévue par les postes. Le nouveau logiciel devrait être déployé en janvier 2024 pour le rythme sud et septembre 2024 pour le rythme nord.

Un suivi sera réalisé lors de notre prochaine session AFE, en mars 2023.

Étude sur les bourses

Une étude sur les bourses est en phase de lancement, en collaboration avec l'administration et une junior entreprise, avec l'accord du bureau de l'AEFE.

L'objectif est :

- D'obtenir une vision d'ensemble sur l'évolution du dispositif sur les 10 dernières années, d'appréhender les besoins à venir, de simuler l'enveloppe nécessaire si on lève seuils (afin d'ouvrir l'accès à davantage de familles)
- De résoudre certaines questions techniques.

La commission passe en revue les termes de référence de l'étude afin d'isoler les points qui peuvent être traités directement auprès de l'AEFE (sans recours à la junior entreprise).

En parallèle de cette étude, notre commission prévoit de préparer un questionnaire à destination des CFDE dans le monde afin d'alimenter notre réflexion.

Points divers

- Certains établissements ont des données sur les taux de **déscolarisation** des élèves pour raison économique, d'autres pas. La commission demande à M.Sisti d'émettre des instructions pour obtenir des données homogènes et exploitables.
- M.Sisti confirme que les réunions de CCB en mode hybride sont possibles, dans le respect de la confidentialité des dossiers. La commission requiert que des instructions soient communiquées aux postes dans ce sens.
- Les membres de la commission soulignent que les **taux de rejet/ajournement sont anormalement élevés sur certaines circonscriptions**. Ceux-ci sont en partie liés à des dossiers incomplets. On constate, en effet, que si certains postes recontactent les familles afin qu'elles complètent leurs dossiers, d'autres ne le font pas ou ne le font qu'en partie. La commission insiste sur le fait que la différence de pratique entre postes n'est pas tolérable. Dans un souci d'égalité de traitement des dossiers, elle demande que des instructions soient envoyées aux postes afin que ceux-ci recontactent par courriel et téléphone les familles concernées.
- M.Sisti précise que les établissements doivent se montrer bienveillants envers les familles qui sont dans l'attente d'une décision des CCB2 et leur offrir des facilités de paiements.
- D'autres questions techniques sont abordées (ex : traitement des gardes partagées qui suscitent de longs débats et pour lesquelles une solution satisfaisante n'a pas encore été trouvée).
- L'étude sur les bourses, en phase de lancement, permettra de revenir sur ces points.

c) Audition de la secrétaire générale de la fédération FLAM (Français langue maternelle), Anne Henry

- Objectif des FLAM : fournir un enseignement du français à des enfants n'ayant pas accès au système d'éducation français.
- Le projet est né dans les années 80 en Allemagne de l'initiative de parents qui souhaitent que leurs enfants maintiennent la langue française.
- A fait des émules en Europe puis intégré les dispositifs du MEAE de soutien à la langue française, et a ensuite été regroupé sous le label « FLAM ». Dans les années 2010, les associations FLAM ont pu bénéficier d'un subventionnement aux projets (auparavant il n'y avait qu'une aide aux frais de fonctionnement), aux rencontres entre FLAM (ce qui a donné lieu à la création de fédérations régionales). Mais baisse de la subvention jusqu'à 200k€ en 2018 (vs 600k€ sur les années antérieures). La crise COVID a beaucoup touché ce réseau associatif qui a dès lors commencé à mutualiser leurs moyens (ressources pédagogiques, etc). FLAM Monde s'est créée en 2021.

- Cette année grand succès : subvention d'1m€ octroyée par l'État, 600k€ pour le réseau, 300k€ pour la campagne, 120k€ pour la fédération mondiale. Actuellement 5/6 personnes pour gérer l'association.
 - La secrétaire de FLAM revendique un assouplissement de critères de subventionnement : i) prévoir qu'une association FLAM de plus de 5 ans de fonctionnement puisse avoir une aide au démarrage sur une nouvelle antenne FLAM ii) assouplir la subvention au fonctionnement (FLAM préfère assurer une continuité que financer des projets ad-hoc).
 - Subvention FLAM commence dès la grande section de maternelle mais les FLAM accueille des enfants dès leur plus jeune âge.
 - Sensibiliser les consulats et mieux leur faire connaître l'existence des FLAM, voire inviter les FLAMs à certains conseils consulaires.
 - Les associations FLAM peuvent présenter des dossiers STAFE.
 - Une association FLAM peut être créée à partir de 10 inscriptions.
 - Informer sur la possibilité d'utiliser les services civiques.
- >> Notre groupe va procéder à une enquête auprès des CFDE et faire un premier inventaire du nombre de FLAM dans le monde, inventaire qui n'existe pas à ce jour.

d) Audition d'Antoine Michet, directeur de cabinet de Chrysoula Zacharopoulou

- Enjeux
 - o Langues : engagement fort sur l'apprentissage de la langue, accompagnement des pays qui le souhaitent (Afrique notamment où il y a des enjeux de massification de l'enseignement), soutien du français LV2 ou écoles bilingues
 - o Espace médiatique et numérique : soutien de France Media Monde, TV5 Monde, aux technologies
 - o Économiques : francophonie = 16% PIB, 20% des échanges. Travail engagé par l'Organisation Internationale de la Francophonie qui prépare des missions axées sur la francophonie, des formations à destination des femmes, par la REF avec la mise en relation des patronats dans le monde
 - o Politiques : recul de la francophonie dans certains pays d'Afrique (ex : Burkina Faso). Travail constant de médiation pour ramener ces états vers le maintien des droits de l'homme.

e) Audition d'Yves Bigot, directeur de TV5 Monde

- TV5 Monde : siège à Paris, chaîne de télévision généraliste francophone internationale, détenue conjointement par des sociétés audiovisuelles publiques de France (2/3 du capital), de Belgique, de Suisse, du Canada, du Québec et de la principauté de Monaco. En discussion avec le Grand Duché du Luxembourg et le Rwanda pour qu'ils intègrent l'actionnariat de TV5 Monde.
- Env. 120m€ de budget global, dont 10% autofinancement (publicité et droits de distribution).

- Paysage audiovisuel : 3 opérateurs fçs = France 24 (public à 100%, chaîne d'info uniquement), Canal + (privé/Bolloré), TV5 Monde (capital international, chaîne généraliste) ; paysage très concurrentiel par ailleurs. TV5 Monde très présent sur Algérie, Maroc, Espagne notamment.
- Forces : 1) historique (position de distribution satellitaires en place depuis 1984), reach = 420m de foyers sur la planète implantés partout (sauf en Malaisie !) ; ne sont capables de comptabiliser leur audience que sur 24 pays (sur c.210 pays de diffusion), soit 62m d'audience hebdomadaire, 2) offre de chaînes (Fce Television, RTBF suisse, belge, Montecarlo Riviera...) ; le pays le plus représenté = RDC, 3) TV5 Monde détenu par plusieurs pays ce qui évite de nombreux boycotts, c'est notamment l'opérateur audiovisuel de l'OIF (auquel participe 88 états/gouvernements).
- Difficultés : géopolitique et budgétaire. N'ont pas encore leur budget 2023 ! Disposent d'une réserve parlementaire qui n'est libérée que qqs jours avant la fin d'année, problème de pérennisation des budgets.
- Perspectives : promouvoir le développement durable (via l'offre de programmes : Iles de la Madeleine, sécheresse au Maghreb).

f) Première table ronde autour du livre, instrument de coopération culturelle

La politique du livre est un axe spécifique de la diplomatie française (il existe des chargés de mission du livre au sein des ambassades) qui ont pour mission :

- L'aide à la diffusion du livre à l'étranger
- L'aide à la traduction et à la publication du livre dans un but de diffusion : i.e. la France publie ses grands penseurs / écrivains à l'étranger (« soft power »)

Les libraires interrogées (Rome, Madagascar) se rejoignent sur les difficultés suivantes :

- La concurrence de la langue française
- La concurrence d'Amazon
- Le manque de synergie avec l'AEFE et
- L'absence de subvention.

Notre commission auditionnera en mars les responsables de la politique du livre au MEAE.

g) Audition de spécialistes de la santé mentale et du responsable de l'AEFE Rodolphe Échard

L'audition commence par l'intervention de Mme Butlen-Ducuing, psychiatre à l'hôpital universitaire du Kremlin Bicêtre.

Un rapport de l'OCDE indique que la prévalence de l'anxiété est en forte progression depuis la pandémie. Les groupes à risque sont : les jeunes, professionnels de santé, femmes, les personnes souffrant de problèmes de santé antérieurs ainsi que les malades de COVID (indépendamment de la gravité du virus). Ce sont des domaines où il faut agir de façon précoce.

Chez les jeunes, êtres en développement, les psychiatres observent : des taux de dépression et anxiété à la hausse (40% fin 2020 vs 15%-20% sur les périodes antérieures), une baisse des résultats académiques, un risque d'abandon scolaire, une difficulté à sociabiliser, une

transition entre école et milieu professionnel difficile, une crainte de tomber malade/ de contaminer leur entourage, des difficultés financières chez les étudiants (qui n'ont pu travailler), un facteur aggravant en cas d'éloignement géographique des proches, une angoisse par rapport à l'actualité/ à démêler le vrai du faux (attendent que l'adulte référent les oriente).

Pistes à explorer : les jeunes sont demandeurs d'échanges intergénérationnels et également de temps de paroles dans des tiers lieux (hors école, hors maison, ex : « maison des adolescents »). S'ils sont préoccupés ils se montrent aussi optimistes sur le fait que leur environnement peut être amélioré.

M. Échard à l'AEFE travaille surtout sur le climat scolaire et le bien-être des élèves. Il insiste sur les points suivants :

- La pression scolaire, son premier sujet de préoccupation (caractéristique du réseau AEFE où par exemple, les cours particuliers sont habituels)
- Le harcèlement, qui est notamment difficile à identifier quand il s'exprime en-dehors du cadre scolaire, i.e. sur les réseaux
- La santé mentale liée à la crise sanitaire mais l'AEFE a peu de recul pour l'instant.

En primaire, les enseignants mentionnent des problèmes de concentration et de sociabilisation chez les plus petits. Au lycée, ils soulignent que la réforme du lycée a mis une pression forte sur les élèves.

>>> Notre commission demande à l'AEFE de lister les dispositifs anti-harcèlement existant dans le réseau et de les évaluer, afin de les divulguer à l'ensemble des établissements.

h) Audition du service financier de l'AEFE

Notre commission aborde la problématique de l'endettement : le réseau AEFE n'a pas accès à l'endettement. Les infrastructures immobilières, qui ont des durées de vie oscillant en moyenne entre 20 et 50 ans, sont financés sur des périodes courtes de 3 à 5 ans par des augmentations des droits d'écolage, non-sens économique.

Le service financier mentionne qu'il y a environ 12 ans, l'AEFE a pu avoir recours à un emprunt classique auprès de la BNP-Paribas.

Le parc immobilier correspond à env. 73 EGD sur c.100 sites (20% au Maroc et une grosse part en Europe). Il est estimé à 800m€.

Constat des besoins :

- Sur le premier SPSI (Schéma Pluriannuelle de Stratégie Immobilière) 2010/2015 : (175m€), 1/3 était financé via emprunt, 1/3 par l'AEFE, 1/3 par les lycées. Le financement de l'AEFE se faisait pour chaque établissement via l'Agence France Trésor notamment.
- SPSI 2016/22 130m€ : autofinancé, donc supporté entièrement par les EGDs i.e. par les familles
- SPSI 2023/28 en cours d'élaboration.

Aujourd'hui, pas de capacité d'emprunt (seulement 8m€ au titre de l'AFT, Avance France Trésor). Il y a une limite à la mutualisation de la trésorerie (trésorerie bloquée dans certains pays, montant disponible limité).

>>> Notre commission choisit d'émettre une résolution sur le sujet pour alerter de nouveau les pouvoirs publics.

III. Audition du Défenseur des droits – Patrick Nicoloso, délégué aux FdE

- Peuvent intervenir tant qu'une décision de justice définitive n'a pas été prise
- 3 délégués pour les 2millions FdE
- 114,000 réclamations + appels, 302 saisines ; env. 500 déjà cette année, un 4e poste de délégué devrait être créé
- Type de réclamations reçues en 2021 :
 - o 40% d'Afrique, 30% d'Europe
 - o Sujets : 21% portent sur les retraites (non-versement, calcul, non-obtention de certificat de vie), 17% sur la protection sociale (CFE), 15% sur la nationalité (non-obtention des certificats de nationalité française, problème d'accès aux consulats), 7% sur la fiscalité (double-résidence/ double-imposition)
- En 2022, les demandes concernent notamment un problème d'accès aux consulats.
- Pour les contacter : www.defenseurdesdroits.fr